

Préavis municipal no 05/2024

Demande de crédit pour les travaux de réfection et d'amélioration énergétique de l'immeuble sis à la rue Centrale 3

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 1'460'000.00 pour les travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment locatif sis à la rue Centrale 3 (parcelle no 25).

2. Situation actuelle

La bâtisse est en partie historique. Située en zone ISOS A, elle est notée 3 au recensement architectural.

Il s'agit d'un bâtiment de quatre logements. Le rez-de-chaussée est traversé par un couloir menant au petit jardin côté Nord offrant un accès aux caves, à la chaufferie, à la buanderie, aux archives de la commune et à la citerne à mazout.

Deux appartements occupent le 1^{er} étage (rénovés partiellement en 2009 et 2011) et deux autres les combles. L'appartement des combles Sud a bénéficié de rénovation partielle en 2013, tandis que celui situé au Nord, vétuste, doit être rénové complètement. L'appartement des combles Nord bénéficie d'une mezzanine profitant de la hauteur sous la toiture. Les appartements du 1^{er} étage sont occupés alors que ceux des combles sont libres.

La production de chaleur à mazout est obsolète et ne répondra bientôt plus aux normes en vigueur. Les réseaux techniques de chauffage, d'eau froide, d'eau chaude et d'eaux usées de l'immeuble présentent des défauts majeurs et posent de sérieux problèmes d'exploitation (fuites).

La dernière rénovation importante du bâtiment date de 1976. Le bâtiment nécessite des interventions importantes tant du point de vue de l'enveloppe thermique, des installations et réseaux techniques de chauffage, de ventilation et sanitaires, que dans les appartements, notamment au niveau des équipements sanitaires et des cuisines.

3. Description du projet

Le projet, développé depuis plusieurs mois par le bureau d'architecte Steven de Palézieux à Vevey ainsi que par de nombreux mandataires spécialisés (géomètre, physicien du bâtiment, ingénieur chauffage, ventilation et sanitaire, experts sécurité et amiante) a su dégager les meilleures solutions pour une rénovation d'ampleur de cet immeuble.

La complexité du projet est liée aux solutions et aux techniques à mettre en œuvre dans un immeuble partiellement habité, mais aussi et surtout aux nombreuses contraintes légales et demandes de la Direction de l'archéologie et du patrimoine - DAP / Monuments et sites.

Les travaux prévus amèneront une efficacité énergétique exemplaire de la bâtisse grâce à une réfection et une isolation globale de l'enveloppe (façades, toiture, plafonds, fenêtres). L'actuelle étiquette énergétique de classe G (selon CECB) passera en classe B après travaux. De plus, des panneaux solaires photovoltaïques seront installés en toiture.

Les travaux englobent également la rénovation complète de l'appartement des combles Nord, des salles de bain vétustes de tous les logements et de la cuisine du 1^{er} étage Nord.

La remise à neuf des techniques obsolètes (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) ainsi que la mise en conformité aux normes actuelles (incendie, électricité, garde-corps) complèteront la rénovation afin de lui assurer une pérennité technique et fonctionnelle pour plusieurs décennies.

La terrasse des appartements du 1^{er} étage, servant également de toiture du caveau communal de la rue Centrale 1, sera assainie (étanchéité et isolation), permettant ainsi de réduire les consommations de chauffage du caveau.

4. Présentation détaillée des travaux

Désamiantage et démolitions :

- des travaux préparatoires et de démolitions auront lieu dans les appartements, les salles de bains et cuisines concernées ;
- l'assainissement des salles de bain nécessite un désamiantage préalable. Un rapport après travaux devra être réalisé.

Echafaudage :

- la réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment nécessite la pose d'un échafaudage complet autour de la bâtisse jusqu'au niveau du faite de la toiture.

Charpente et toiture :

- la charpente sera redressée (pan Nord) et consolidée de cas en cas ;
- une sous-couverture isolée sera réalisée et la nouvelle couverture sera composée d'un mélange des tuiles existantes récupérées (selon demande des Monuments et Sites) et de petites tuiles plates nuancé brun ;
- les ferblanteries seront exécutées en cuivre ;
- une nouvelle tabatière sera ajoutée sur le pan Nord afin d'augmenter l'éclairage naturel vers la mezzanine de l'appartement des combles Nord. Une seconde, fonctionnant comme exutoire de fumée et permettant l'éclairage de la cage d'escalier, sera installée, et une troisième pour permettre l'accès à la toiture.

Isolation thermique :

- la toiture sera entièrement assainie et isolée, permettant ainsi d'être plus performante que les normes en vigueur et accéder ainsi à des subventions supplémentaires ;
- les études menées pour isoler les façades ont permis de trouver des solutions à la fois énergétiquement très performantes mais aussi conformes aux contraintes liées à ce bâtiment historique ;
- l'isolation de la façade principale donnant sur la rue Centrale sera exécutée en crépi isolant, alors que les deux autres façades seront isolées de manière périphérique à l'aide de panneaux en béton cellulaire ;
- les encadrements de fenêtres recouverts par l'isolation périphérique seront reproduits, afin de conserver le dessin de façade existant ;
- les plafonds des locaux et caves au rez-de-chaussée seront également isolés afin de limiter les déperditions thermiques des espaces chauffés du 1^{er} étage ;
- la terrasse des appartements du 1^{er} étage donnant sur la toiture du caveau communal de la rue Centrale sera également assainie. L'étanchéité sera remise à neuf et une isolation complémentaire sera posée afin de diminuer au maximum les pertes thermiques du caveau.

Fenêtres et volets :

- les fenêtres, excepté celles des locaux non chauffés du rez-de-chaussée qui présentent un intérêt historique, seront remplacées et équipées de cadres performants en bois et de triples vitrages ;
- les nouvelles fenêtres intègrent une prise d'air autorisant un léger débit nécessaire afin d'assurer le renouvellement d'air hygiénique et éviter aussi les risques de condensation dans la structure du bâtiment ;
- les volets actuels seront conservés et repeints ou remplacés selon la nécessité du projet.

Panneaux photovoltaïques :

- du fait de sa géométrie, la toiture n'est pas idéale pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques. Néanmoins le projet maximise une installation solaire photovoltaïque intégrée en toiture et composée de panneaux solaire de couleur tuile « terracota ». Cette installation de plus de 10 m² permettra de produire environ 1'900 kWh/an.

Mises en conformité :

- le respect des directives en matière d'incendie engendre notamment des travaux non négligeables, à savoir : concept sécurité, compartimentage et portes anti-feu, exutoire de fumée dans la cage d'escalier, éclairage de secours, signalétique d'évacuation ;
- l'ampleur des travaux implique également les mises en conformité d'usage concernant les dimensions des garde-corps et les installations électriques (OIBT).

Chauffage :

- l'installation d'une pompe à chaleur en lieu et place de l'actuelle chaudière à mazout a été privilégiée dès le début du projet. De nombreuses variantes ont été étudiées mais il s'est avéré que la solution de la PAC présente des contraintes importantes, dont l'exécution est complexe et coûteuse ;
- la production de chaleur sera donc assurée par une chaudière à pellets entièrement automatique et extrêmement performante. Comme la loi l'exige dans cette zone, l'évacuation des fumées sera équipée d'un électrofiltre permettant de limiter au maximum les émissions de particules fines notamment ;
- la citerne à mazout sera évacuée et ce local sera transformé en silo à pellets. Compte tenu des efforts importants mis en œuvre sur la qualité énergétique de l'enveloppe, les consommations de chaleur vont drastiquement diminuer et deux livraisons de pellets par année seront suffisantes pour satisfaire les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- le collecteur de chauffage sera entièrement assaini et un groupe séparé sera dédié au caveau communal ce qui permettra de mieux gérer le chauffage de ce dernier en fonction des occupations effectives. Un système de commande à distance permettra d'enclencher le chauffage du caveau en fonction des besoins effectifs ;
- par mesure d'économie, la plupart des radiateurs pourront être conservés mais seront équilibrés et équipés de nouvelles vannes thermostatiques.

Ventilation des locaux borgnes

- les WC et salles de bain, actuellement ventilés par un système naturel rudimentaire et peu efficace, seront équipés d'une installation de ventilation mécanique centralisée, pilotée par des soupapes hygroscopiques qui permettront de régler de façon fine les débits de ventilation nécessaires.

Réseaux sanitaires

- les distributions d'eau froide, d'eau chaude ainsi que les écoulements d'eaux usées seront remis à neuf.

Salles de bain

- les salles de bain vétustes seront toutes entièrement renouvelées et des cabines de douche remplaceront les baignoires peu économes ;
- des pommeaux de douches économes permettront de réduire la consommation d'eau (et de chaleur) de 30 à 50%.

Cuisines

- les cuisines des 1^{er} et 2^{ème} étages Sud sont encore en bon état et seront conservées (dernières rénovations en 2011 et 2013 respectivement) ;
- les 2 cuisines des appartements côté jardin seront quant à elles remplacées.

Appartement des combles Nord

- l'appartement des combles Nord a été habité par le même locataire durant environ 40 ans sans que des travaux aient été exécutés. Cet appartement vétuste sera entièrement rénové ;
- il est prévu de réaménager un appartement de 2,5 pièces de 62m² comprenant une mezzanine et un réduit.

Nettoyage :

- nettoyage de fin de chantier intérieur et extérieur.

Choix des matériaux

- le choix des matériaux se base sur de critères locaux, durables, écologiques, efficaces, naturels et robustes partout où cela est techniquement réalisable (bois, parquet, fenêtres, peintures, crépis, enduit minéral, etc.).

Servitude :

- l'isolation périphérique prévue dépasse sur la parcelle voisine (no 68). Une servitude est réalisée et des frais d'ingénieur géomètre et de notaire seront nécessaires à sa légalisation.

Réserve :

- il a été tenu compte d'une réserve pour divers et imprévus de 10%.

5. Locataires

Impact durant l'exécution des travaux :

- le bâtiment est actuellement occupé par 2 familles dans les 2 appartements de 3 pièces au premier étage. Les 2 appartements des combles sont libres de locataires depuis plusieurs mois ;
- lors de l'exécution des travaux et notamment durant les phases liées au désamiantage, à la réfection des réseaux techniques et en particulier lors de la rénovation complète des salles de bains et des cuisines concernées, les appartements devront impérativement être vidés de leurs locataires.

Relogement des familles :

- la recherche de solutions pragmatiques et économiques est en cours afin d'assurer le relogement de ces familles pendant les phases critiques des travaux dont la durée est estimée entre 6 et 8 semaines (par appartement) ;
- les coûts collatéraux liés au relogement des familles sont à ce stade estimatifs et comprennent les déménagements et/ou les éventuels aménagements et achats de meubles provisoires.

Dédommagement des locataires :

- les nuisances objectives provoquées par les travaux (poussière et bruit notamment) durant une durée d'environ 9 mois, ainsi que les inconvénients liés au relogement provisoire durant la phase critique des travaux s'apparentent à un défaut de la chose louée (selon la loi sur les baux à loyer) ;
- la Municipalité propose d'accorder aux locataires une réduction de leurs loyers pendant la durée des travaux afin de compenser ces inconvénients. La diminution sera conforme à la jurisprudence du Tribunal cantonal.

6. Aspects financiers

Au vu des montants et conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées en procédure de gré à gré et de gré à gré comparatif pour les postes les plus importants.

Les montants présentés ci-dessous et ventilés par CFC s'entendent selon l'offre la plus avantageuse en fonction des soumissions rentrées. Les coûts TTC sont les suivants (arrondi au millier supérieur) :

CFCC	LIBELLE	CHF (TTC)	CHF (TTC)
0	TERRAIN		
3	INDEMNISATIONS, SERVITUDES, PARTICIPATIONS	5'000,00	5'000,00
	- CONSTITUTION DE SERVITUDES		
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	103'000,00	
11	DEBLAIEMENT, PREPARATION DU TERRAIN		99'000,00
	- DEMOLITIONS MACONNERIE, BOIS, TOITURE & DESAMIANTAGE		
	- DEMONTAGE CHAUFFAGE		
13	INSTALLATION DE CHANTIER EN COMMUN		4'000,00
	- FRAIS D'ENERGIE, D'EAU, ETC.		
2	BATIMENT	1'171'000,00	
21	GROS ŒUVRE 1		165'000,00
	- ECHAFAUDAGES		
	- MACONNERIE		
	- CONSTRUCTION BOIS		
22	GROS ŒUVRE 2		332'000,00
	- FENETRES, PORTES EXTERIEURES		
	- FERBLANTERIE		
	- COUVERTURE		
	- ETANCHEITES ET ISOLATIONS SPECIALES (TERRASSE & OBTURATIONS FEU)		
	- CREPISSAGE, ISOLATION DE FACADES & ENCADREMENTS		
	- TRAITEMENT DES SURFACES EXTERIEURES		
	- FERMETURES EXTERIEURES, PROTECTION CONTRE LE SOLEIL		

23	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	68'000,00
	- INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Y.C. MISE AUX NORMES OIBT)	
	- INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	
24	CHAUFFAGE, VENTILATION	102'000,00
	- PRODUCTION DE CHALEUR	
	- DISTRIBUTION DE CHALEUR	
	- VENTILATION	
	- INSTALLATIONS SPECIALES (COMMANDE-MESURE-REGLAGE)	
25	INSTALLATIONS SANITAIRES	143'000,00
	- APPAREILS SANITAIRES COURANTS	
	- TUYAUTERIE SANITAIRE	
	- AGENCEMENTS DE CUISINE	
27	AMENAGEMENTS INTERIEURS 1	112'000,00
	- PLATRERIE	
	- OUVRAGES METALLIQUES (MISE AUX NORMES GARDE-CORPS)	
	- MENUISERIE (PORTES COUPE-FEU, APPARTEMENT & TERRASSE)	
	- SYSTEMES DE VERROUILLAGE	
28	AMENAGEMENTS INTERIEURS 2	87'000,00
	- REVETEMENTS DE SOL	
	- CARRELAGE (CUISINES ET SALLES DE BAINS)	
	- REVETEMENT DE SOLS EN BOIS (APPARTEMENT COMBLES NORD)	
	- FAUX-PLAFONDS (ISOLATION PLAFOND REZ)	
	- TRAITEMENTS DES SURFACES (APPARTEMENTS, SERRURERIE, BOIS)	
	- NETTOYAGES	
29	HONORAIRES	162'000,00
	- ARCHITECTE	
	- INGENIEUR CIVIL	
	- INGENIEUR CVS-MCR	
	- SPECIALISTES (INGENIEUR SECURITE, GEOMETRE)	
5	FRAIS SECONDAIRES	166'000,00
51	AUTORISATIONS, TAXES	4'000,00
	- AUTORISATIONS, GABARITS, TAXES	
52	ECHANTILLONS, REPRODUCTION, ETC	8'000,00
	- ECHANTILLONS, REPRODUCTION DE DOCUMENTS	
53	ASSURANCES	4'000,00
	- ASSURANCES POUR TRAVAUX EN COURS	
56	AUTRES FRAIS SECONDAIRES	5'000,00
	- LOCATION DU DOMAINE PUBLIC / TIERS	
58	DIVERS ET IMPREVUS	145'000,00
	- DIVERS ET IMPREVUS (10%)	
	FRAIS ANNEXES	15'000,00
	FRAIS LOCATAIRES	15'000,00
	- DEMENAGEMENTS	
	- LOGEMENTS PROVISOIRES	
	- INDEMNISATIONS	
	TOTAL TTC	1'460'000,00

Ce montant sera amorti sur une durée de **30 ans**, conformément aux règles fixées par le règlement sur la comptabilité des communes (durée spécifique imposée dès le 1^{er} janvier 2024 en prévision de l'introduction échelonnée du nouveau modèle comptable MCH2).

6. Programme des travaux

A ce stade de planification provisoire, le programme intentionnel du chantier prévoit une durée des travaux de l'ordre de 9 mois environ.

7. Enquête

La durée de l'enquête publique relative à ces travaux court du 20 avril au 21 mai 2024.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de l'étude de cet objet,

décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment de la rue Centrale 3 pour un montant total de CHF 1'460'000.00 ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 1'460'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre

Annexes : plans du projet

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 31.03.2024		0.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	20'095'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 404'003.43	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.03.2020	- 10'943'831.96	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		8'747'964.61
Solde au plafond		16'252'035.39

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE PROJET DE TRANSFORMATION INTERIEURE, RENOVATION ENERGÉTIQUE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CHAUDIÈRE DANS UN IMMEUBLE LOCATIF

N° dossier
32'318.01

Commune de Corsier-sur-Vevey

Adresse : Rue Centrale 3

Coordonnées moyennes : 2°554'195 / 1°146'750
altitude : 420 m. env.

Zone d'affectation : Zone du village

Limite des constructions : Alignement du 18.01.1946
Alignement du 22.09.1989

Zone de danger : Inondations, danger faible et
danger imprévisible (résiduel)

Secteur de protection des eaux : uB

Degré de sensibilité au bruit (proposé) : III

Note au recensement architectural : ECA 81 = note 3

Raccordements EC / EU : Sans changement

Mention : -

Dérrogation : -

Particularité : Servitude d'empiètement à inscrire

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

GÉO+ SOLUTIONS
ingénieurs SA

Av. Reller 42 | case postale 375 | 1800 Vevey 1 | 021 925 36 00
vevey@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch



Parcelle n° 25

Selon feuillet RF en date du 28.02.2024

Habitation eca 81	148 m ²
Jardin	116 m ²
Route, chemin	22 m ²
Total	286 m ²

Propriétaire : La Commune de Corsier-sur-Vevey

Propriétaires des parcelles voisines

15	Franz BRUN
24	Nathalie et Elisa GUEx
26	La Commune de Corsier-sur-Vevey
68	Simon et Alison BEWICK

Vevey, le 22 mars 2024

Nicolas BORGEAUD
Ingénieur géomètre breveté

La propriétaire des parcelles 25 et 26 :

L' auteur du projet :

Pour accord, les propriétaires de la parcelle 68 :



Servitudes : Seules les PJ du RF font foi (non reportées)

ID 03/246	C	vue droite
ID 03/247	C	vues droites
ID 03/248	D	vues obliques
ID 03/254	C	vues droites et obliques
ID 03/255	D	vues obliques

Légende :

	isolation périphérique (20 cm)
	transformations intérieures
	vélux projetés
	vélux à démolir
	panneaux solaires photovoltaïques
	sorties de ventilation projetées
	balcon existant non cadastré

Détails : voir plans de l'architecte

Affaire n° CV2306	PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
Plan n° 2306-110	RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY
Dessiné 25.03.2024 ar	Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.
Modifié	MISE À L'ENQUÊTE
Format A3	PLAN DE SITUATION / CANALISATIONS
Echelle 1:200	



Steven de Pallois
Architecte
Rue du Major-Davel 9
1800 Vevey
T: 021 922 31 03
contact@stevendepallois.ch




Corsier, le


PROPRIETAIRE :

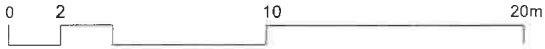
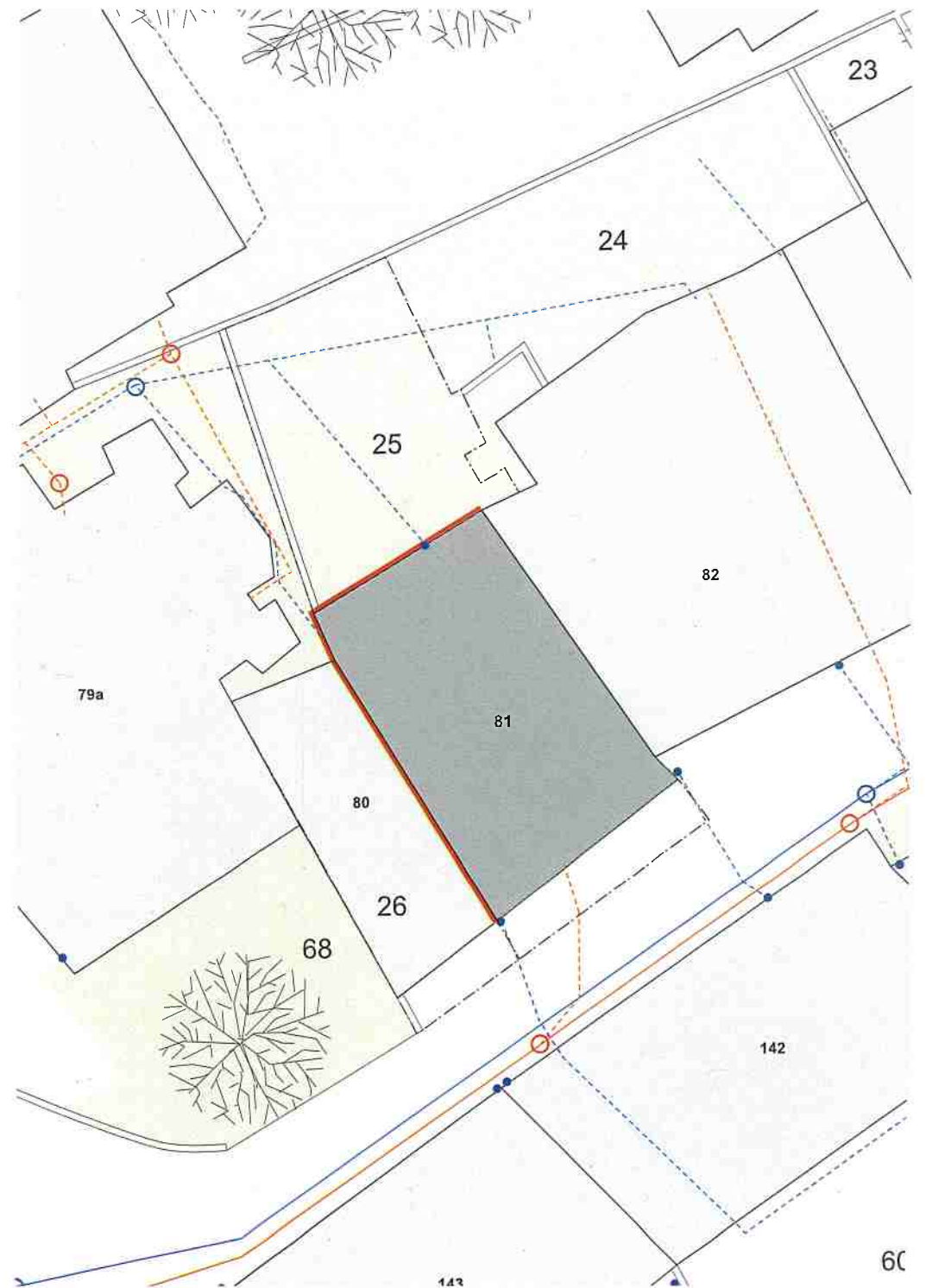
VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

 Existant	EU Existant
 A démolir	EC Existant
 A construire	



Affaire n° CV2306

PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

Plan n° 2306-120 Index

RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY

Dessiné 25.03.2024 ar

Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.

Modifié

Format A3

MISE À L'ENQUÊTE

Echelle 1:100

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



Steven de Palézieux
Architecte
Rue de Major-Davel 9
1800 Vevey
T: 021 922 31 03
contact@stevendepalézieux.ch




Corsier, le

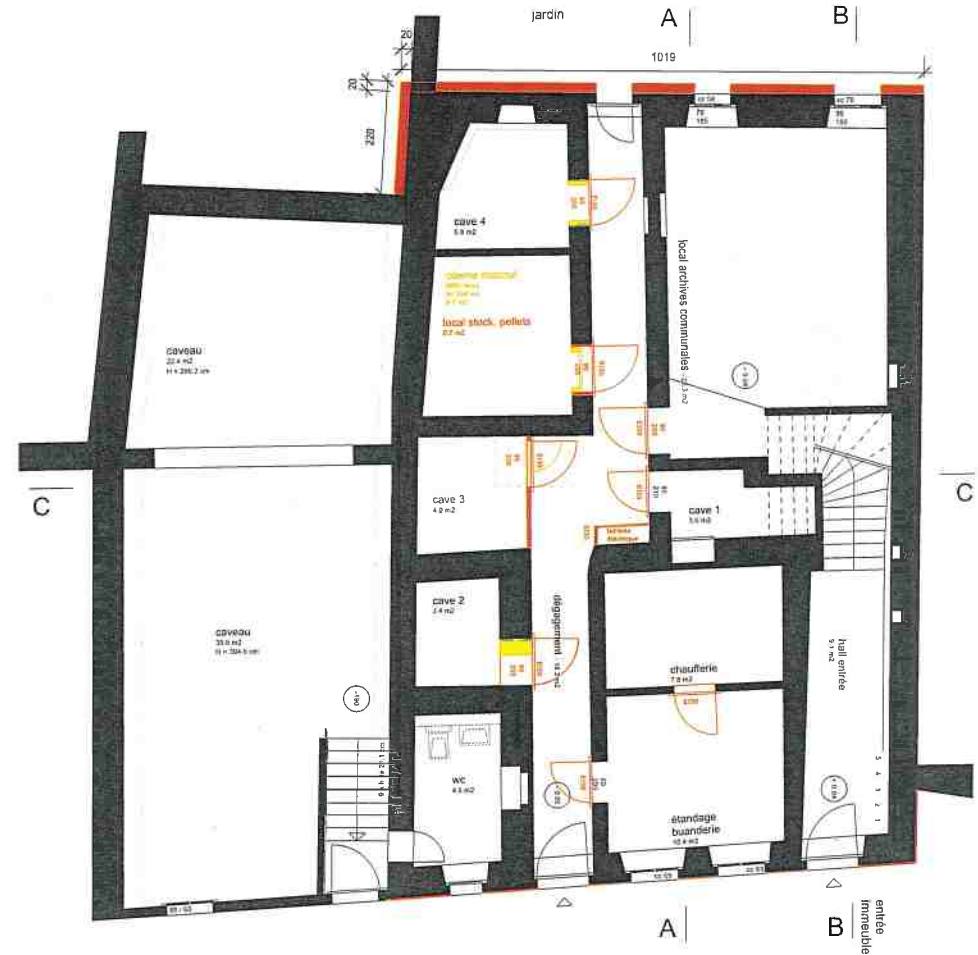
PROPRIETAIRE :

VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire



Affaire n° CV2306

PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

Plan n° 2306-121 Index

RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY

Dessiné 25.03.2024 ar

Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.

Modifié

Format A3

MISE À L'ENQUÊTE

Echelle 1:100

PLAN DE L'ETAGE



Steven de Palézieux
Architecture
Av. du Molard-Gavel 9
1800 Vevey
T: 021 922 31 03
contact@stevendeboalozieux.ch




Corsier, le

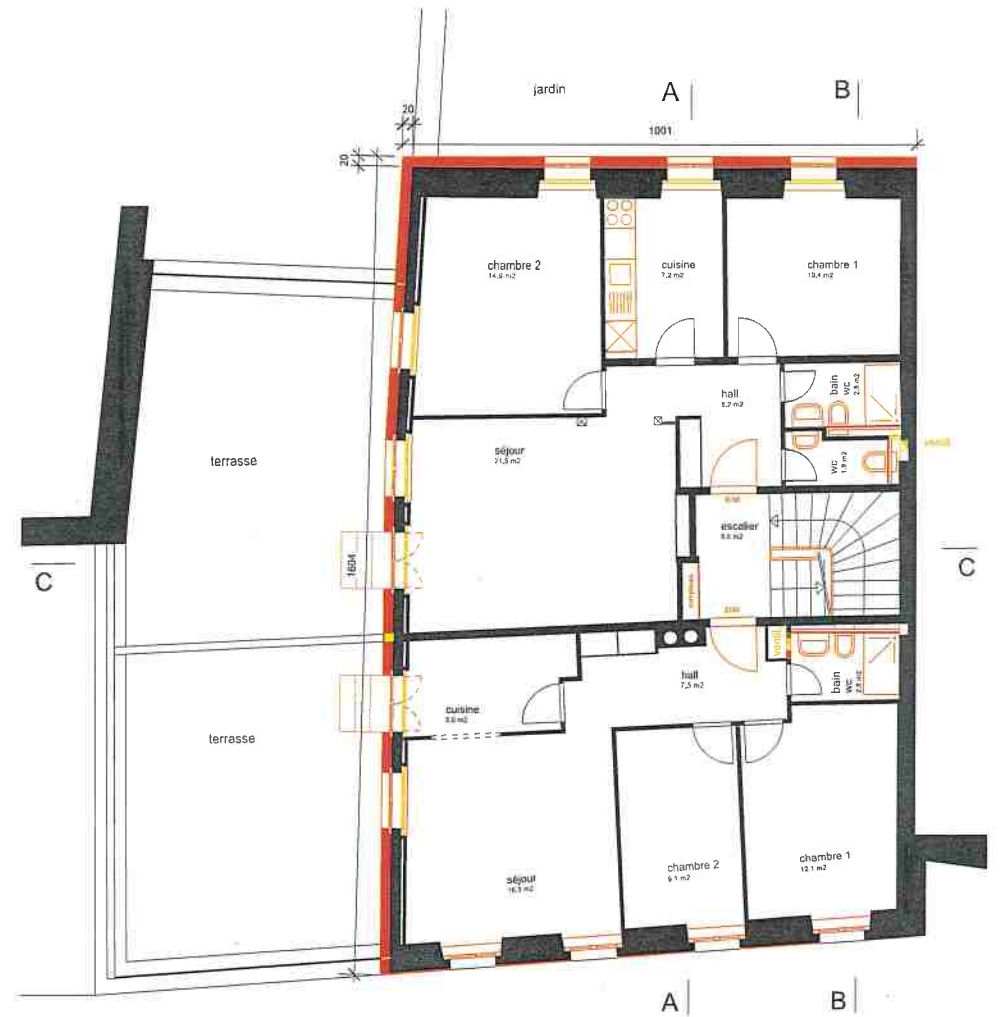
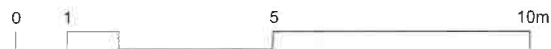
PROPRIETAIRE :

VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire



Affaire n° CV2306

PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

Plan n° 2306-122

Index

RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY

Dessiné 25.03.2024 ar

Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.

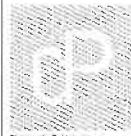
Modifié

Format A3

MISE À L'ENQUÊTE

Echelle 1:100

PLAN DES COMBLES



STEVENS DE PALBESCH
Architecte
Av. du Major-Davel 9
1800 Vevey
T: 021 922 31 03
contact@stevendealbesch.ch




Corsier, le

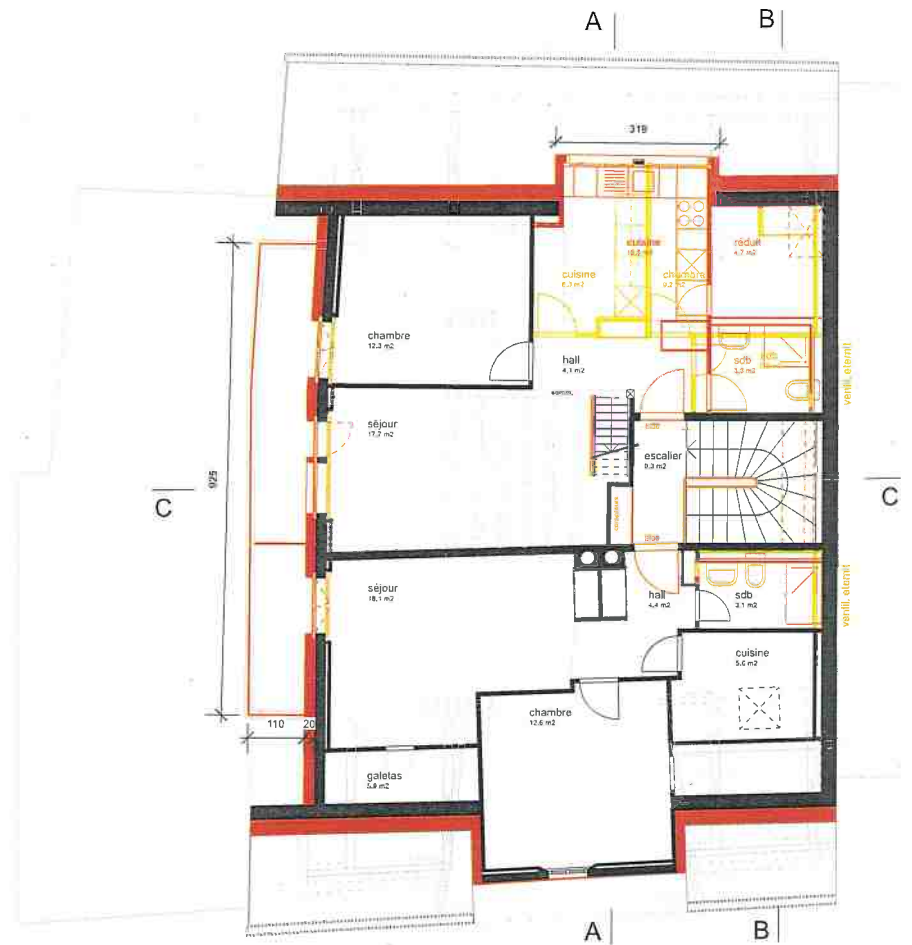
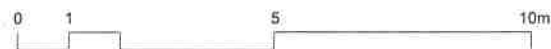
PROPRIETAIRE :

VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire



Affaire n° CV2306

PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

Plan n° 2306-123 Index

RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY

Dessiné 25.03.2024 ar

Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.

Modifié

Format A3

MISE À L'ENQUÊTE

Echelle 1:100

PLAN DES SURCOMBLES



Steven de Palézieux
Architecte
Av. du Major-Cavel 9
1800 Vevey
T: 021 922 31 03
contact@stevendepalézieux.ch




Corsier, le

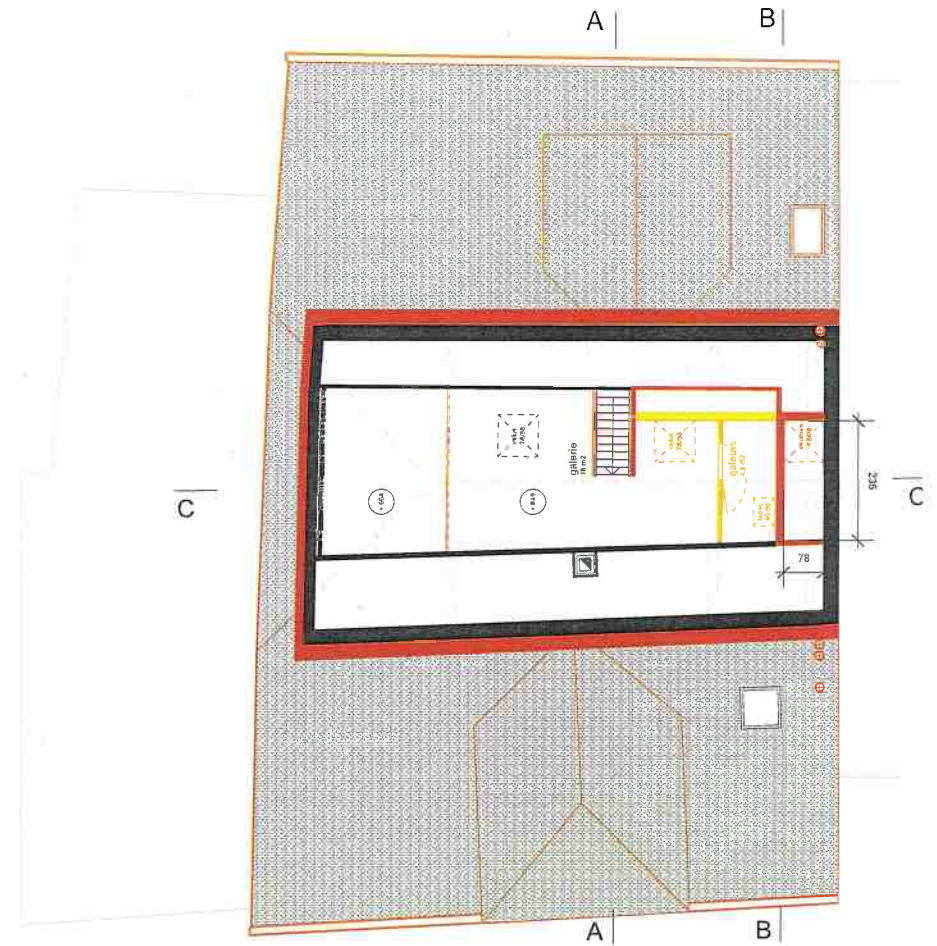
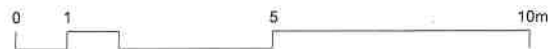
PROPRIETAIRE :

VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire



Affaire n° CV2306

PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

Plan n° 2306-124 Index

RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY

Dessiné 25.03.2024 ar

Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.

Modifié

Format A3

MISE À L'ENQUÊTE

Echelle 1:100

PLAN DE TOITURE



Steven de Palziesek
Architecte
Av. du Ségal-Davel 9
1800 Vevey
T. 021 922 31 03
contact@stevenopalziesek.ch




Corsier, le

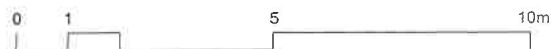
PROPRIETAIRE :


VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire



Affaire n° CV2306	PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY	 <p>Steven de Paillière Architecte Av. du Major-Davel 9 1800 Vevey T. 021 923 31 03 contact@stevendepailliere.ch</p>
Plan n° 2306-131 <small>index</small>	RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY	
Dessiné 25.03.2024 ar	Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.	
Modifié	MISE À L'ENQUÊTE	
Format A3	COUPE BB	
Echelle 1:100		




Corsier, le

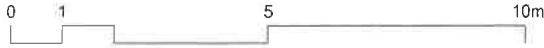
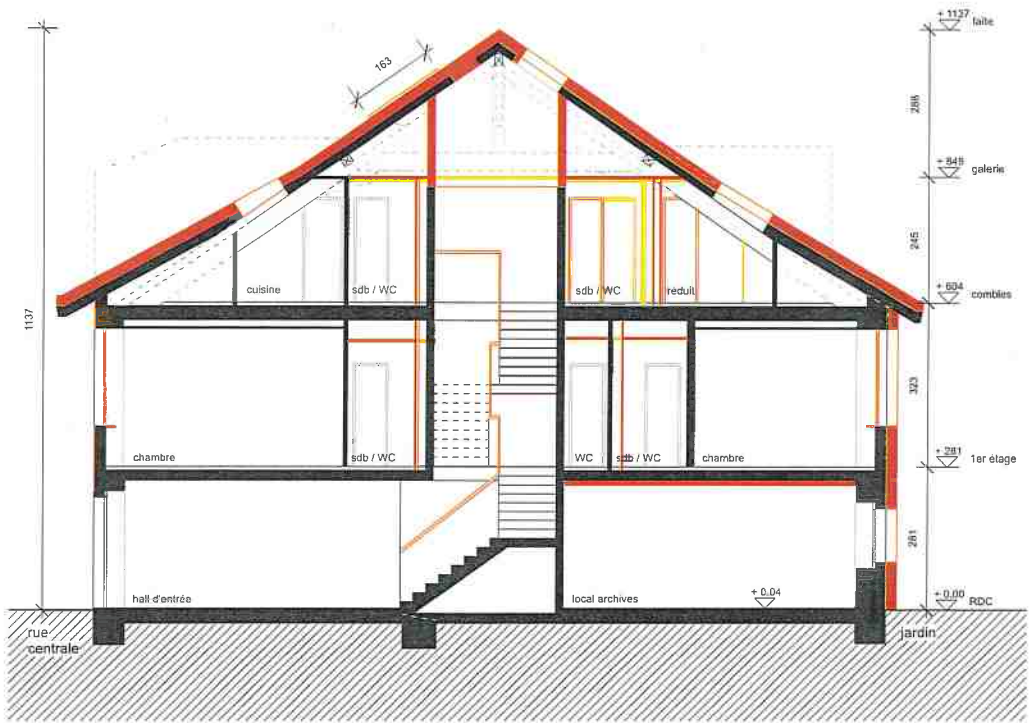
PROPRIETAIRE :

VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire

Affaire n° CV2306

PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

Plan n° 2306-132 index

RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY

Dessiné 25.03.2024 ar

Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.

Modifié

Format A3

MISE À L'ENQUÊTE

Echelle 1:100

COUPE CC



Steven de Palheux
Architecte
Ave. du Major-Davel 9
1800 Vevey
T: 021 922 31 03
contact@stevendepalheux.ch




Corsier, le

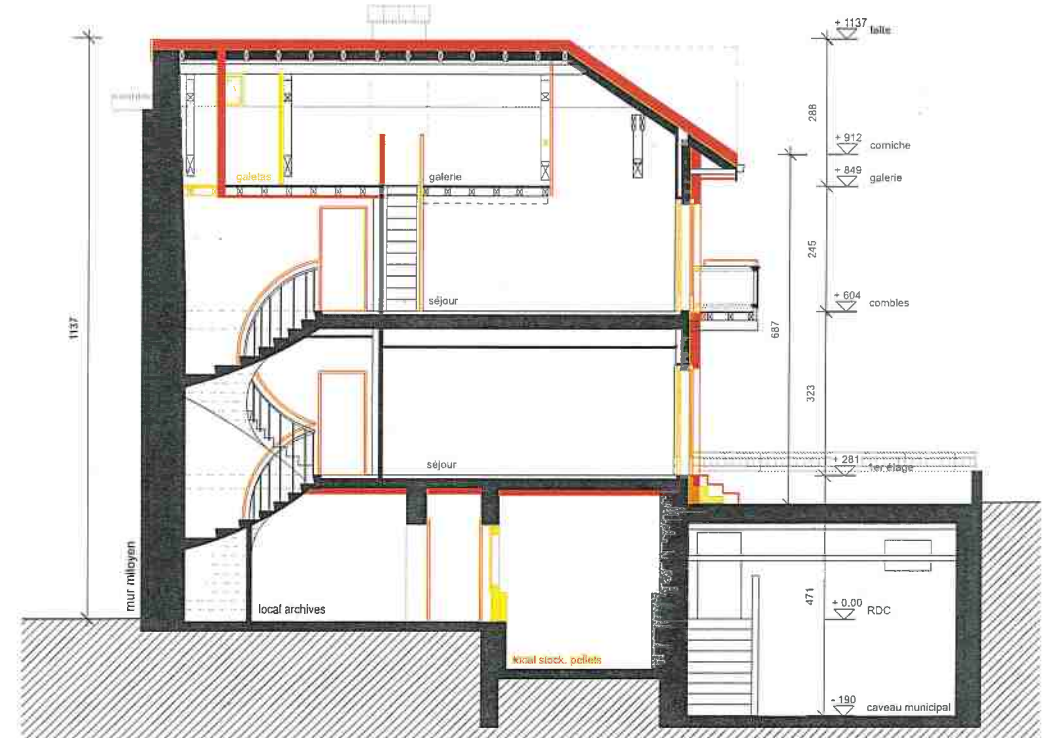
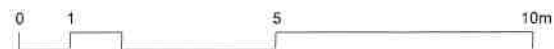
PROPRIETAIRE :

VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire



Affaire n° CV2306	PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
Plan n° 2306-140 <small>Index</small>	RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY
Dessiné 25.03.2024 ar	Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.
Modifié	
Format A3	MISE À L'ENQUÊTE
Echelle 1:100	FACADE NORD



Steven de Palozieux
Architecte
Av. du Jallin-Davel 9
1800 Vevey
T: 021 922 31 03
contact@stevenpalozieux.ch

Corsier, le

PROPRIETAIRE :

VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :

- Existant
- A démolir
- A construire



Affaire n° CV2306	PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY	
Plan n° 2306-142	Index	RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY
Dessiné 25.03.2024 ar	Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.	
Modifié		
Format A3	MISE À L'ENQUÊTE	
Echelle 1:100	FACADE SUD	



Steven de Palézieux
Architecte
Av. du Major-Gavel 9
1800 Vevey
T: 021 922 21 03
contact@stevendepalézieux.ch

Corsier, le

PROPRIETAIRE :


VOISIN - PARCELLE 68 :

ARCHITECTE :

Légende :




- Existant
- A démolir
- A construire

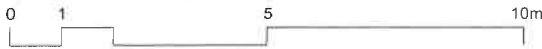


Affaire n° CV2306	PROPRIETE COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY	
Plan n° 2306-141	Index	RUE CENTRALE 3 À CORSIER-SUR-VEVEY
Dessiné 25.03.2024 ar	Projet de transformation intérieure, rénovation énergétique et installation d'une nouvelle chaudière dans un immeuble locatif.	
Modifié	MISE À L'ENQUÊTE	
Format A3	FACADE OUEST	
Echelle 1:100	 <p>Steven de Paltois Architecte Av. du Major-Cavel 9 1800 Vevey T: 021 922 31 03 contact@stevendepaltois.ch</p>	

Corsier, le
PROPRIETAIRE :
VOISIN - PARCELLE 68 :
ARCHITECTE :

Légende :

-  Existant
-  A démolir
-  A construire



0 1 5 10m

